

ARGENT DE L'ÉCOLE : CONQUÉRIR L'ÉGALITÉ



En 2015, sur les 42,5 milliards d'euros de dépenses consacrés au premier degré, les collectivités territoriales et principalement les communes participaient à hauteur de 29%. L'acquisition et l'entretien des bâtiments scolaires, l'entretien et le renouvellement du mobilier scolaire, le matériel d'enseignement pour les élèves constituent les principales dépenses. Au fil du temps, de nouvelles charges se sont adjointes à ces obligations. L'évolution des connaissances, des supports et des méthodes d'enseignement exige de nombreux investissements: les nouvelles technologies, les intervenants extérieurs, les sorties et visites pédagogiques. Des pans entiers du financement de l'activité pédagogique d'une classe dépendent des choix budgétaires des communes. Parallèlement, l'État met en œuvre des politiques nationales impactant lourdement les budgets des collectivités locales, comme les activités périscolaires instaurées lors de la réforme des rythmes scolaires. La différence d'investissement de 1 à 10 entre les communes, constatée lors d'enquêtes menées par le SNUipp-FSU et reprise dans un rapport du Sénat notamment, constitue une forte inégalité entre les élèves en fonction de leur lieu de scolarisation.



Le financement de l'école doit être entièrement pris en charge par l'État et les collectivités territoriales. Rien ne doit rester à la charge des familles. Une politique fiscale ambitieuse et redistributive permettrait d'assurer sur tout le territoire la gratuité de l'accès au Service public d'éducation. Pour faire face aux nouveaux besoins, une augmentation des

dotations allouées par les communes est une nécessité. Chaque élève, quel que soit son lieu de scolarisation, doit bénéficier des mêmes conditions d'apprentissage. Pour que chaque commune puisse consacrer un budget pour l'école à la hauteur des besoins, il faut améliorer les systèmes de péréquation garantis par l'État.



LES PROPOSITIONS DU SNUIPP-FSU



Amélioration des systèmes de péréquation pour accroître les transferts permettant à chaque commune d'assurer les dépenses d'éducation nécessaires au bon fonctionnement de l'école.

Un financement par les fonds publics réservé à l'école publique, à laquelle tous les élèves doivent avoir accès.

Gratuité des temps périscolaires.

Restauration scolaire de qualité, accessible à tous les élèves, sans discrimination.